

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

OBJECTIF	Permettre à un jeune d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme d'ingénieur ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles																				
PUBLIC	Jeunes de 16 ans à 29 ans révolus (dérogations possibles sous conditions par exemple pas de limite d'âge pour les bénéficiaires de la RQTH) Si l'apprenti est de nationalité étrangère (hors Union Européenne, Espace Economique Européen et confédération suisse), il doit être en possession d'un titre de séjour à son nom avec autorisation de travailler sur le territoire français avant l'embauche en contrat d'apprentissage																				
NATURE ET DUREE DU CONTRAT	Contrat de travail de type particulier assorti d'une période d'essai correspondant aux 45 premiers jours de formation en entreprise (hors temps passé au Centre de Formation d'Apprentis). Il est écrit, peut être établi selon un modèle type et doit être déposé auprès de son OPCO (Opérateur de Compétences)																				
FORMATION et MAITRE D'APPRENTISSAGE	Durée variable selon le diplôme ou le titre préparé Dispensée obligatoirement dans un Centre de Formation d'Apprentis en alternance avec l'entreprise La formation en entreprise se déroule sous la responsabilité du maitre d'apprentissage qui est le chef d'entreprise ou un salarié, chargé d'encadrer le jeune et de s'assurer du bon déroulement de la formation. Le maitre d'apprentissage doit répondre à des critères de diplôme et / ou d'expérience professionnelle. Il doit justifier <ul style="list-style-type: none"> • Soit d'un diplôme équivalent à celui préparé par l'apprenti + 1 année de pratique professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti • Soit de 2 années de pratique professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti NB : les stages et périodes de formation en milieu professionnel (formation initiale, alternance ou formation continue qualifiante ne sont pas prises en compte pour le calcul de la durée de l'expérience professionnelle) Il peut en principe encadrer 2 apprentis au maximum (sauf convention collective ou accord de branche professionnelle avec conditions spécifiques plus restrictives)																				
L'APPRENTI S'ENGAGE A :	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler pour l'employeur pendant toute la durée du contrat, et respecter la législation du travail, en particulier le règlement intérieur de l'entreprise. • Suivre la formation assurée par le CFA • Se présenter aux épreuves du diplôme ou du titre prévu par le contrat 																				
L'EMPLOYEUR S'ENGAGE A :	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer à l'apprenti la formation pratique en lui confiant des tâches en relation directe avec la formation prévue au contrat, et en progression constante. • Faire suivre à l'apprenti tous les cours et activités pédagogiques organisés par le CFA. • Rester en liaison avec le "formateur" du CFA chargé de suivre l'apprenti. • Verser à l'apprenti son salaire chaque mois accompagné d'une fiche de paie. 																				
REMUNERATION MINIMALE	<p>La rémunération est calculée en pourcentage du SMIC et varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de son évolution dans le cycle de formation</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Age de l'apprenti</th> <th>16 – 17 ans</th> <th>18-20 ans</th> <th>21 – 25 ans</th> <th>26 ans et +</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1^{ère} année du cycle</td> <td>27%*</td> <td>43%*</td> <td>53%*</td> <td>100%*</td> </tr> <tr> <td>2^{ème} année du cycle</td> <td>39%*</td> <td>51%*</td> <td>61%*</td> <td>100%*</td> </tr> <tr> <td>3^{ème} année du cycle</td> <td>55%*</td> <td>67%*</td> <td>78%*</td> <td>100%*</td> </tr> </tbody> </table> <p>* du SMIC ou du SMC s'il est plus élevé SMIC au 01/01/2020 Pour 151.67 heures /mois (35 heures par semaine) : 1 539,42 € (10,15€/heure) Attention : des règles particulières de rémunération sont prévues en cas de prolongation ou réduction de la durée d'apprentissage, en cas de contrats successifs ...</p>	Age de l'apprenti	16 – 17 ans	18-20 ans	21 – 25 ans	26 ans et +	1 ^{ère} année du cycle	27%*	43%*	53%*	100%*	2 ^{ème} année du cycle	39%*	51%*	61%*	100%*	3 ^{ème} année du cycle	55%*	67%*	78%*	100%*
Age de l'apprenti	16 – 17 ans	18-20 ans	21 – 25 ans	26 ans et +																	
1 ^{ère} année du cycle	27%*	43%*	53%*	100%*																	
2 ^{ème} année du cycle	39%*	51%*	61%*	100%*																	
3 ^{ème} année du cycle	55%*	67%*	78%*	100%*																	